

# La Cour préconise la fusion des Chambres départementales d'agriculture

© 08/02/2017 |  Terre-net Média

La Cour des comptes recommande de fusionner des Chambres départementales d'agriculture car elle estime la restructuration du réseau et la maîtrise de ses charges « insuffisantes », dans son rapport annuel publié mercredi.



*Les  
chambres  
d'agriculture  
épinglées par  
le Cour des  
comptes qui  
estime  
qu'elles  
n'ont pas fait  
suffisamment  
d'efforts  
structurels  
pour se  
mettre au  
service des  
agriculteurs.  
(©Terre-net  
Média)*

**L**a Cour des comptes recommande « d'encourager la fusion des chambres départementales » et de « réduire le nombre des élus au sein des sessions des Chambres d'agriculture en supprimant les collèges 4 (anciens exploitants) et 5 (groupements professionnels agricoles) ». La Cour dénonce notamment « une restructuration insuffisante qui ne met pas les Chambres en situation de mieux mobiliser leurs moyens en faveur des agriculteurs », ainsi qu'une « maîtrise insuffisante des charges, au premier rang desquelles la masse salariale ».

Les **Chambres d'agriculture** n'ont pas été astreintes à la règle du non remplacement d'un départ en retraite sur deux, et entre 2009 et 2014, le nombre d'agents a augmenté de 5 % et les frais de personnel de 13 % selon le document.

« La question de l'opportunité du maintien de ces établissements doit être posée au cas par cas : ceux engagés dans la mise en œuvre des programmes de massif montagneux disposent par exemple d'une forte légitimité puisqu'ils interviennent sur des territoires spécifiques », indique le ministère de l'agriculture dans sa réponse.

Le président de l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture assure pour sa part que les Chambres d'agriculture « s'emploient à rationaliser leurs moyens et à les redéployer en priorité au bénéfice de l'accompagnement de proximité des agriculteurs ».